

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°732 - ÉDITION DU 13 JUIN 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des Coupes
- Organisation des Compétitions
- Football d'Animation
- CDIF
- Terrains et installations sportives
- Ordre du Jour AG du 01/07/2025



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKISPORT

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : Mrs C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Excusés : Mmes I. Cyprien -S. Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement le club de SAINT BRICE FC ainsi que la Municipalité pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil de ces finales de la Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel.

Nous tenons également à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leurs staffs pour le fair-play et le bon déroulement de ces finales du Val-d'Oise Crédit Mutuel



RESULTATS DES COUPES DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	RESULTAT
SENIORS H	CERGY PONTOISE FC 1	VILLIERS LE BEL FC 1	0 - 1
SENIORS F	SARCELLES AAS 2	ERAGNY FC 1	3 - 1
U18 H	SARCELLES AAS 21	ENTENTE SSG 21	3 - 0
U18 F	SARCELLES AAS 2	ERAGNY FC 1	1 - 2
U16	CERGY PONTOISE FC 21	ST BRICE FC 22	1 - 1 (3 à 4 t à B)
U14	RC ARGENTEUIL 21	SARCELLES AAS 21	2 - 5
U15 F	ERMONT AS 1	SARCELLES AAS 1	1 - 2
CDM	HERBLAY ES 5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5	3 - 2 après Prol.
ANCIENS +35	GOUSSAINVILLE FC 31	MAGNY EN VEXIN FC 31	2 - 0
ANCIENS +45	SAINT PRIX ES 35	NEUVILLE/OISE 35	0 - 0 (3 à 2 t à B)
ANCIENS +55	FRANCONVILLE FC 40	ERAGNY FC 40	0 - 6

RESULTATS PLAY-OFF SENIORS FEMININES FOOT A 8

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	RESULTAT
MAGNY EN VEXIN FC 1	BEAUCHAMP AS 1	1 - 5

Les membres de la Commission accompagnés des représentants du Comité de Direction du District du Val-d'Oise et de tous les organisateurs de ces deux journées sportives, remercient l'ensemble des acteurs des rencontres disputées tout au long du week-end dans un esprit de respect et de convivialité.

Le football Val-d'Oisien en ressort grandi.

Merci à tous.

Animateur de séance : C. Maillet

Secrétaire de séance : JF. Budet





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière- Cokgul- Podan Mavounzy (Président)- Sénécal

Assiste : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.





ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent faire parvenir leurs desiderata avant le 01 juillet 2025, concernant les clubs qu'ils ne veulent pas rencontrer dans leur poule. La Commission essaiera de les satisfaire dans la mesure des possibilités.

RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

BEZONS USO
U14 D1

À la suite de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 19/05/2025, La Commission inflige un retrait de 1 point ferme au classement 2024/2025.





1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Seniors D4 Poule C

Match n°28436123 du 25/05/2025

PUSEUX LOUVRES 2 /SAM 2

Secrétaire de Séance

M. SENEAL

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Doucara – M Rabia – M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

EAUBONNE CSM : Mail du 04 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

MAGNY FC : Mail du 02 06 25

Pris note l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

MONTMAGNY FC : Mail du 04 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 21 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin





JND 2025

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera sur 2 Jours à ROISSY EN France – Stade Municipal – 55, Rue Houdart.

La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivant le tableau ci-dessous :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h 30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	Samedi 14/06		Dimanche 15/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL			4
ARGENTEUIL FC		5	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		4	
AUVERS ENNERY FC	3		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		Abs	
BEZONS USO	2		
BOUFFEMONT ACF		3	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			8
CHAMPAGNE SFC			2
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			1
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			7
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHEN FC	4		
DOMONT FC		Abs	
EAUBONNE CSM		5	
ECOUEEN FC			5
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	Abs		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		5	
ERMONT ACF	4		
ERMONT AMS	4		
EZANVILLE US	3		
FONTENAY FC	2		
FOSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	12		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	3		
GONESSE RC			6
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC			1
HERBLAY ES		4	
JOUY FC			4
MAGNY FC			Abs
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	2		
MENUCOURT AS	2		
MERY MERIEL FC		3	
MONTIGNY FC		Abs	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			2
MONTSOULT BAILLET US		4	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	4		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		5	
PRESLES USL			0
PUISEUX LOUVRES FC	4		
ROISSY US			2
SARCELLES AAS	5		
SOISY AM FC		6	
ST BRICE FC			1
ST LEU FC		2	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		2	
THILLAY ESM		2	
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM		4	
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			3
VIARMES ASNIERES OL	3		
VILLIERS FC	4		
TOTAL	84	79	69





1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U7 du 17 05 25

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY FC

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à AUVERS ENNERY FC

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°8 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à FONTENAY FC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

ROISSY US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTSOULT BAILLET US

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°21 à ARGENTEUIL RC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°26 à VEXIN AS

PLATEAU U8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°1 à ADAMOIS OL

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°1 à ADAMOIS OL

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à BOUFFEMONT AC

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°4 à BOUFFEMONT AC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BRUYERES BERNES USM





CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

PERSAN O3 US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à EAUBONNE CSM

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PIERRELAYE FC

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°12 à PIERRELAYE FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°13 à SARCELLES AAS

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°15 à ST BRICE FC

ST LEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à ST LEU FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

FRETTOISE ES : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à SAINT OUEN AS

NEUVILLE SUR OISE : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°17 à ST OUEN AS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°18 à VEXIN AS

PLATEAU U9 – FOOT à 8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ST LEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à ENT BEAUMONT MOURS

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°4 à ENT BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°9 à FOSSES UF





VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°10 à FC MERY MERIEL

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°12 à OSNY FC

NEUVILLE AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U9 phase 3 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS

AMENDES

PONTOISIENNE JS 21 : Non réception de la feuille de match n° 30143701 – critérium 10 série 1 poule A du 24/05/25 contre BOUFFEMONT ACF 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC 22 : Non réception de la feuille de match n° 30149457 – critérium 10 série 2 poule F du 24/05/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 1 à ACF ERMONT
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

BEZONS USO : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 2 à ARGENTEUIL FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 6 à FONTENAY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 24/05/25 – site n° 8 à JOUY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €





EZANVILLE US : Licences manquantes et noms des joueurs sur feuille de présence U9 – centre n° 6 à FONTENAY
FC – Plateau U9 3^{ème} phase Foot à 8 du 24/05
Amende : 10€ x 12 = 120€

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE FIN DE SAISON

Journée Nationale des Débutants le samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée) à ROISSY en FRANCE
Complexe Sportif des Tournelles – 55, Rue Houdard

Prochaine Réunion Lundi 16 Juin 2025





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier –Lacour.

Préparation de la prochaine saison 2025/2026

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.





Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

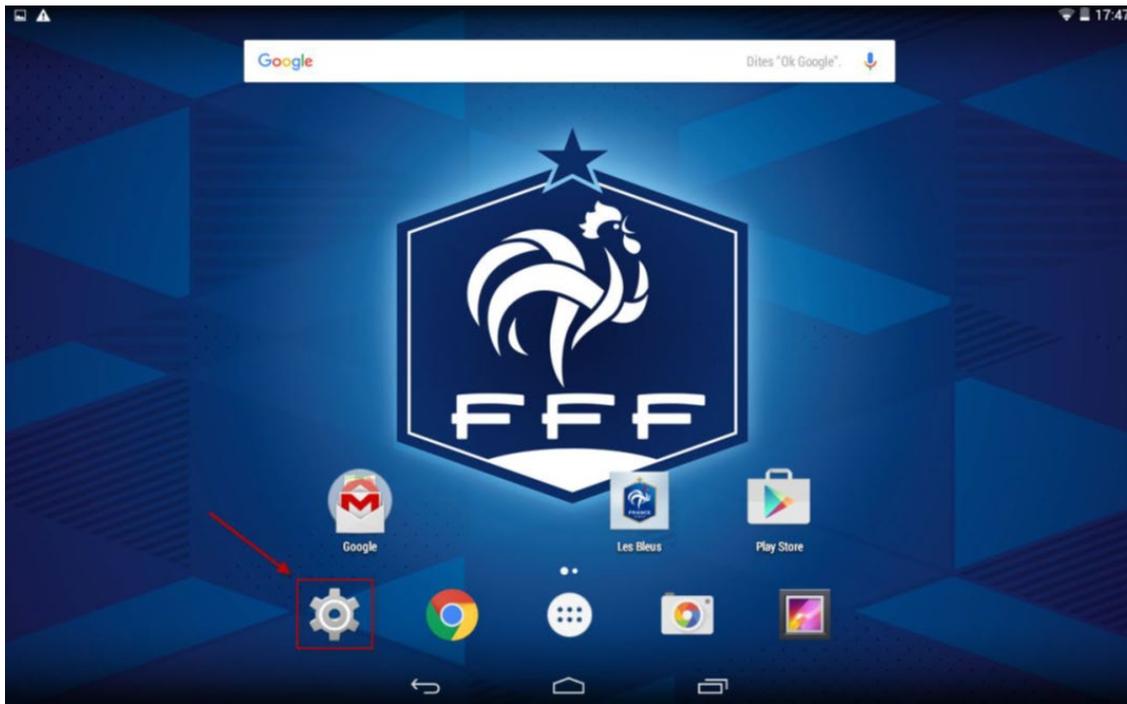
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

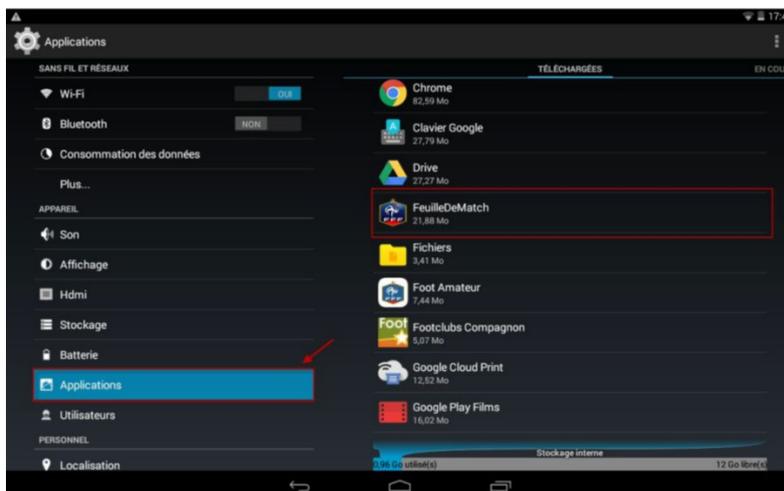
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



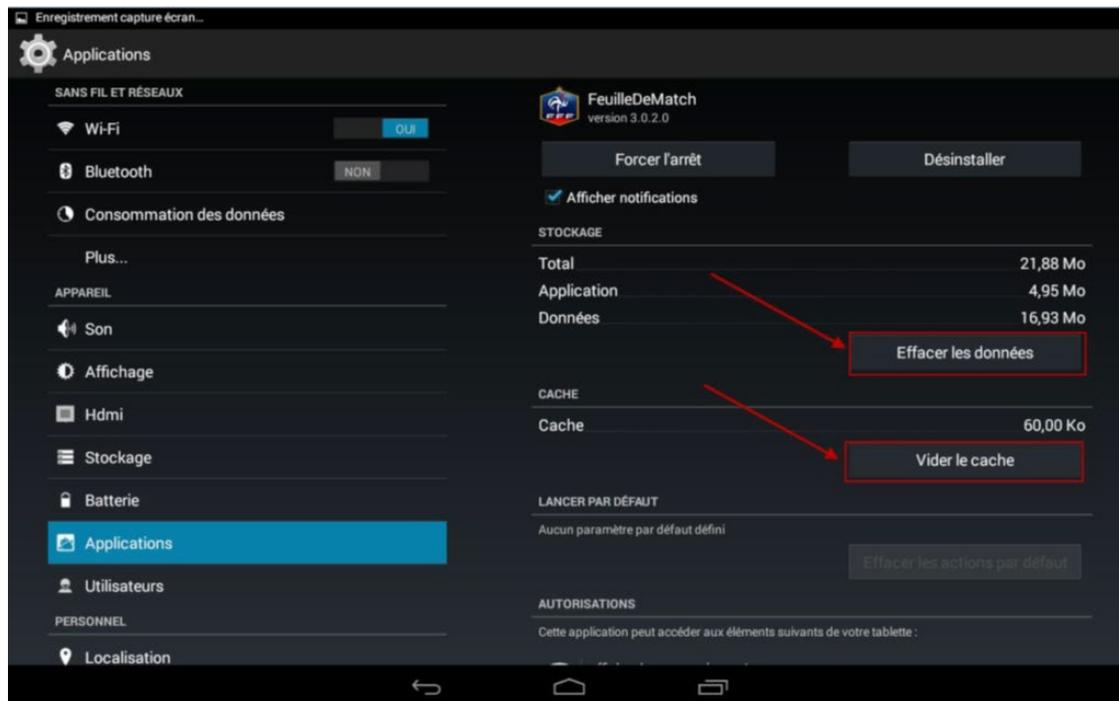


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

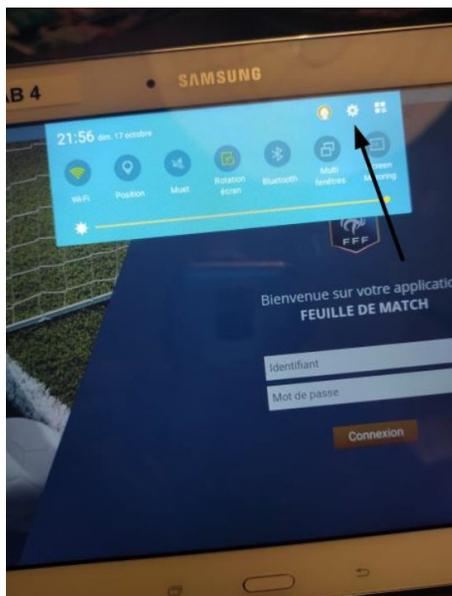




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

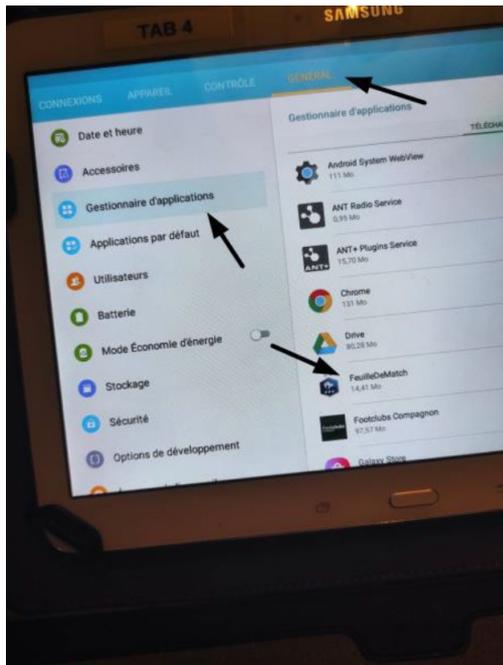
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

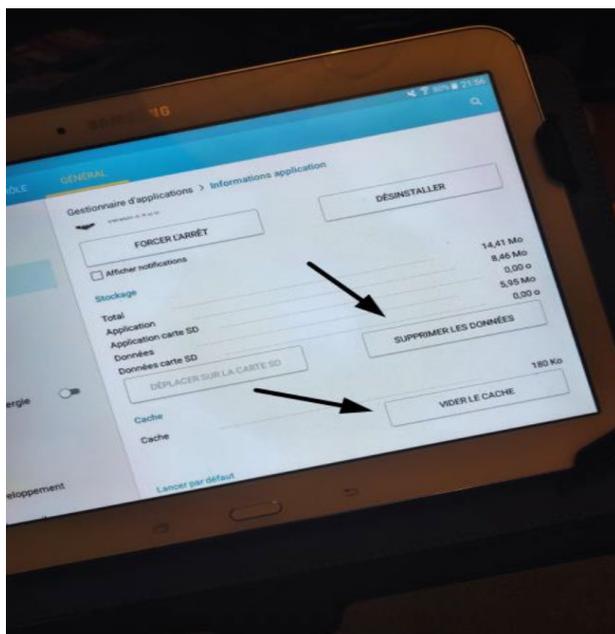


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T 2025

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Lacour – Da Mata – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Préparation de la prochaine saison 2025/2026.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

Mardi 1^{er} juillet 2025 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président par Intérim M. José Diaz
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 22 novembre 2024
Vote
- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026
Vote
- Informations générales
- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- *1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;*

Vote pour l'élection du membre du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF

Interruption de séance et réunion immédiate des 17 membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

Rappel art.15.1 : Le Président est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

- Proposition du candidat à la présidence du DVOF (mandat 2024-2028)

Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

- Résultats du vote
- Discours de fin

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

